

Envoyé en préfecture le 15/01/2026

Reçu en préfecture le 15/01/2026

Publié le

15/01/26

ID : 067-216705467-20260112-AF_2026_17-DE

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU-WISSEMBOURG

ASSOCIATION FONCIERE DE WITTERSHEIM

L'an deux mil vingt-six, le 12 janvier à 20h00, le Bureau, légalement composé, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Jean-Marc STEINMETZ, Président.

Date de convocation : 05 janvier 2026

Nombre de membres en exercice : 7

Nombre de membres présents : 5

Nombre de votants : 7

Quorum : 4

Membres titulaires présents : Jean-Marc STEINMETZ Président, Rémi BURG, Christophe GASS, Patrick NONNENMACHER et Fabien WIESER.

Procurations : Marc SCHNEIDER donne procuration à Jean-Marc STEINMETZ

Damien ROTHAN donne procuration à Patrick NONNENMACHER

M. Jean-Marc STEINMETZ, Président, ouvre la séance à 20h10. Il remercie les membres présents et constate que le quorum est atteint.

DELIBERATION N° AF_2026_17

Constitution de servitudes – droit de passage de canalisation (câble sous-terrain)

Suite à la pose de nouveaux câbles dans les chemins d'exploitations section 39 Parcelles 31 ; 32 et 95 pour une longueur totale de 452 mètres de l'ancien plan et section 49 parcelle 31,32 et 95 sur le nouveau plan suite au remembrement.

Suite à la demande formulée par Strasbourg Electricité Réseaux en date du 25 novembre 2025 portant sur un compromis de constitution de servitude où l'entreprise propose :

- une indemnité de 1 euro le mètre. (tarification relevée auprès de la Chambre d'agriculture).
- la prise en charge par Strasbourg Électricité Réseaux des frais de notaire

un droit de passage de canalisation, un droit d'accès et une servitude non aedificandi.

L'entretien, les formalités liées au Livre Foncier et l'indemnité sont définis dans le compromis référencé 2024626252, ci-joint en annexe.

après en avoir délibéré, le bureau de l'association Foncière

ADOpte le compromis de constitution de servitude auprès de Strasbourg Electricité Réseaux.

AUTORISE le Président à signer tous les documents afférents à ce compromis.

APPROUVE à l'unanimité par 7 voix POUR dont 2 Procurations

Décision certifiée exacte.

Wittersheim, le 12 janvier 2026.

JEAN MARC STEINMETZ
MAIRE
15 janv. 2026

Le secrétaire de séance,
Jean-Marc GISS

